

MUTUELLE NEWREST : PLUS, TOUJOURS PLUS !

Comme les 11 / 12 millions garantis par le contrat ne suffisent pas, M. CARPENTIER ramasse les miettes...

M. CARPENTIER (NOTRE DIRECTEUR - ndlr) IMPOSE LA DÉCISION DU GROUPE

- À partir du 1^{er} janvier, la mutuelle sera remplacée par l'assurance AXA.
- Oui, il n'y a pas eu de négociation.

RÉPONSE DE LA CFDT : CETTE DÉCISION UNILATÉRALE EST CHOQUANTE À DEUX TITRES

- Mépris de la santé de vos salariés, dont les plus fragiles seront privés de la solidarité que seule une mutuelle garantit. Les prestations vont baisser dès le 1^{er} janvier et baisseront encore car AXA imposera ses conditions et en profitera aussi résorber le déficit du contrat aérien.
- Votre décision ne se justifie uniquement par les 500 000 € d'économies de cotisations que vous offre AXA dans la durée !

M. CARPENTIER, COMMENT OSEZ-VOUS ?!

Avec un contrat en OR de 11 à 12 millions € d'argent public par an garantis « tout risque », sans aucun investissement (salaires, intéressement des Commerciaux, uniformes, outils d'encaissement, travaux, chariots... tout est payé par la SNCF !) comment osez-vous vous baisser pour ramasser les miettes ? Les miettes de la couverture santé des salariés, les miettes de l'intéressement (danger pour les Commerciaux), les miettes de la médecine du travail, les miettes des IRP, les miettes des miettes...

LA CFDT : POURQUOI, M. CARPENTIER, EN ÊTES-VOUS RÉDUIT À « RAMASSER LES MIETTES » ?

M. CARPENTIER :

Mon salaire est payé par la SNCF, mais je suis aussi Cadre actionnaire du Groupe NEWREST, ce qui veut dire que toute économie (même minime) réalisée sur le dos des salariés est bonne pour moi-même comme pour chaque Cadre actionnaire du Groupe... C'est ça la solidarité du Groupe ! Et VIVE l'argent publique ! ●●

ALORS... PAS BELLE LA VIE DE CADRE ACTIONNAIRE DU GROUPE NEWREST ?

PENDANT CE TEMPS-LÀ :

- Les Commerciaux continuent de voyager dans les conditions dégradées que vous leur imposez.
- Vous êtes revenu sur votre parole d'indemniser en partie les pertes d'intéressement, dont vous êtes en partie responsable, des Commerciaux depuis votre arrivée.
- Vous avez dénoncé le contrat mutuelle, le contrat médecine du travail, vous faites appel à un cabinet extérieur pour charcuter l'intéressement, vous n'avez toujours pas tenu votre engagement de proposer un accord Participation neutralisant l'intégration des pertes de GER pour les salariés... ●●



CFDT CHEMINOTS

47-49, avenue Simon Bolivar,
75019 PARIS

Tél. : 01 56 41 56 70 / Fax : 01 56 41 56 71
contact@cfdtcheminots.org

www.cfdtcheminots.org



CFDT-Cheminots-Officiel



@cfdtcheminots

**LA CFDT, LES SALARIÉS VOUS
LE DISENT ! L'INDÉCENCE DU CONTRAT
NE LÉGITIME PAS LA VOTRE !**